

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 29 janvier 2021	N° 2021-58

Convocation du 22 janvier 2021

Aujourd'hui vendredi 29 janvier 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Dominique ALCALA à M. Jérôme PEScina
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Fabienne HELBIG à M. Thomas CAZENAVE
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Kévin SUBRENAT à M. Max COLES

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS à partir de 17h
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h50
Mme Véronique FERREIRA à Mme Christine BOST à partir de 17h25
M. Bernard Louis BLANC à M. Patrick PAPADATO à partir de 12h
Mme Céline PAPIN à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 16h20
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Claudine BICHET à partir de 12h
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 17h11
M. Baptiste MAURIN à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h11
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 16h15
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ à partir de 14h35
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 15h à 16h
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h30
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 16h
Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h40
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOLET à partir de 14h45
M. Stéphane GOMOT à Mme Harmonie LECERF à partir de 14h45
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 15h30
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Olivier CAZAUX à partir de 11h30
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 13h
M. Michel POIGNONEC à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 12h
M. Franck RAYNAL à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 15h
Mme Marie RECALDE à M. Serge TOURNERIE de 11h à 12h40
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Marie RECALDE à partir de 17h
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 15h10

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 29 janvier 2021	Délibération
	Direction de l'exploitation Service suivi et contrôle administratif et financier des contrats liés aux transports	N° 2021-58

Adaptations de l'offre TBM 2020 (Transports Bordeaux Métropole) - Décision - Autorisation

Madame Béatrice DE FRANÇOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La délibération du 31 octobre 2014 a approuvé le choix de Keolis SA comme délégataire du service public de transports urbains sur l'ensemble du territoire de Bordeaux Métropole avec un réseau de transports mis en service à compter du 1er janvier 2015.

Par délibérations du 12 juillet 2015, du 08 juillet 2016, du 17 décembre 2016, du 7 juillet 2017, du 16 février 2018, du 6 juillet 2018, du 30 novembre 2018 et du 12 juillet 2019 des modifications techniques ont été apportées pour répondre aux enjeux métropolitains et aux besoins d'offres, toutes régularisées par voie d'avenants (avenant n°3 à 7).

Cette année 2020, dans un contexte particulier, des adaptations d'offres pérennes et ponctuelles ont été mises en œuvre, notamment pour répondre aux besoins du territoire mais également pour s'adapter aux contraintes sanitaires liées à la pandémie COVID-19.

I - METHODOLOGIE

Chaque année, depuis le début du contrat, en partenariat avec les communes et le délégataire, les réunions dites « sectorielles » ont pour objectif de dresser un bilan de l'exploitation du réseau à l'année n et d'étudier les adaptations nécessaires (renforts ou réductions d'offres, changement d'itinéraires, adaptations de fréquences...) pour l'année suivante. En amont du Conseil métropolitain et des mises en services, ces réunions permettent donc de concerter les communes et définir les modifications à apporter sur le réseau.

L'année 2020 a été particulière dans la mesure où elle a été marquée :

- Par la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19, avec ses impacts visibles sur le réseau et ses mesures sanitaires,

- Par les élections municipales.

Aussi, à titre exceptionnel, il a été décidé de ne pas organiser ces réunions sectorielles pour cette année.

Toutefois, des échanges ont été maintenus avec les communes et le délégataire pour adapter le réseau de transports, avec diverses évolutions pérennes d'offres intervenues sur le réseau depuis janvier 2020 (cf. « II- Adaptation pérennes des lignes du réseau »). **L'impact de ces mesures sur le contrat (forfait de charge et engagement de recettes) est directement chiffré dans la présente délibération et sera donc à intégrer dans l'arrêté des comptes 2020.**

Outre ces adaptations, et du fait du contexte épidémique qui touche le territoire national depuis mars 2020, il a été également nécessaire de mettre en œuvre des mesures sanitaires exceptionnelles en termes de désinfection, distanciation, d'information auprès des usagers ainsi que des modulations d'offre de transport (cf. III « Mesures d'ajustement de l'offre, liées spécifiquement à la crise sanitaire en cours »). Ces mesures sont en partie formalisées dans le présent rapport mais seront traitées ultérieurement dans un avenant dédié dans le cadre de la démarche globale initiée par la métropole sur l'impact de la Covid 19 dans ses contrats.

Cet avenant proposera notamment une analyse spécifique du plan de transports adapté mis en œuvre sur la période allant du 16 mars 2020 au 8 juillet 2020 au regard de ses incidences exceptionnelles et très conséquentes sur l'exploitation du réseau et le contrat de délégation de service public.

II – LES ADAPTATIONS « PERENNES » DES LIGNES DU RESEAU

Deux catégories d'adaptations sont distinguées :

1/ Ajustements pérennes de l'offre bus révisée avec la mise en service de la ligne D :

Les premiers retours d'expérience d'exploitation de la ligne D ont permis de mettre en évidence des besoins d'ajustements à la marge (optimisation de renforts...). Les Lianes 2 et Corol 38 sont concernées, comme indiqué dans le tableau repris en annexe.

Au total ces modifications représentent un delta annuel de – **2 210 kilomètres** pour un impact sur le forfait de charges estimé à – **9 567 €₂₀₁₃**.

L'engagement sur les recettes tarifaires est estimé à – **1 589 €₂₀₁₃**.

2/ Modifications de l'offre bus de type modifications pérennes :

Ces adaptations sont liées à des modifications d'itinéraires rendues obligatoires suite à des aménagements contraignants ou favorisant le passage des bus et à la mise en place de renforts rendus nécessaires par rapport à des charges fortes observées sur certains départs de lignes. Elles sont reprises en annexe, en distinguant les mesures entraînant une modification supérieure à +/- 5 000 kms annuels et celles inférieures à cette jauge.

Au total ces modifications représentent un delta annuel de + **93 724 kilomètres** pour un impact sur le forfait de charges estimé à + **384 457 €₂₀₁₃**.

L'engagement sur les recettes tarifaires est estimé à **56 612 €₂₀₁₃**.

3/ Bilan kilométrique des modifications pérennes :

BILAN	Impact Kilométrique commercial	Impact forfait de charges (€2013)	Engagement Recettes tarifaires (€2013)
SOUS TOTAL MESURES <i>Ajustement réseau Ligne D</i>	-2 210 kms	- 9 567 €	- 1 589 €
SOUS TOTAL MESURES <i>Supérieur à +/- 5000 km / ligne</i>	74 960 kms	314 427 €	52 024 €
SOUS TOTAL MESURES <i>Autres</i>	18 764 kms	70 030 €	4 588 €
TOTAL MESURES PERENNES	91 514 kms	374 890 €	55 023 €

Au total, ces adaptations « pérennes » du réseau représentent un delta de **+ 91 500 kilomètres** (soit une hausse de 0,39 % du volume kilométrique bus annuel par rapport au contrat, année 2019*) pour un impact annuel sur le forfait de charge de l'ordre de **+ 375 000 €₂₀₁₃**.

Le gain annuel sur les recettes tarifaires est estimé à **+ 55 000 €₂₀₁₃**.

* : en 2019, le réseau bus a généré au total 23 703 151 kilomètres commerciaux de référence (kms de référence, tableaux de bord mensuels 2019)

III - DES AJUSTEMENTS PONCTUELS D'OFFRE LIEES A LA CRISE SANITAIRE DE LA PANDEMIE COVID-19

Après le premier déconfinement, il a été nécessaire d'adapter l'offre de certaines lignes en raison du contexte sanitaire et de modifications des habitudes liées aux déplacements: (diminution de certaines activités et baisse de fréquentation sur certaines lignes, nécessité de renforts pour favoriser la distanciation sur les lignes chargées...).

Le détail des mesures est présenté en annexe à la présente délibération.

1/ Ajustements de l'offre pour l'été 2020 :

Durant l'été, la fréquence de la Lianes 1 a notamment été revue à la baisse, conséquence de la très faible activité de l'aéroport de Bordeaux et d'un point de vue plus générale d'une baisse de la fréquentation en centre-ville.

Les ajustements d'offre opérés à l'été 2020 ont permis de générer au total une économie de l'ordre de - 91 505 kilomètres.

2/ Ajustements de l'offre à la rentrée 2020 :

La fréquentation n'ayant toujours pas rattrapée son niveau nominal de l'année 2019, des mesures ciblées d'allègement de l'offre ont été mises en place à la rentrée de septembre 2020.

Par ailleurs, les premières semaines d'observation ont également permis de constater de fortes charges sur la Ligne A, contraignantes au regard du contexte sanitaire en cours.

Aussi, deux rames ont été rajoutées sur cette ligne pour faire face à la demande, dont une a été prélevée sur la Ligne B qui a connu une forte baisse de fréquentation, notamment par l'absence des étudiants sur le campus, dont les cours ont été donnés, en très grand majorité, en distanciel.

D'autres mesures, notamment sur les Lianes 1, 9 et 10 ont été prises et sont détaillées en annexe 1. L'impact annuel de ces mesures est estimé à **- 215 000 kilomètres**.

A ce stade, ces mesures sont considérées comme « ponctuelles », mais pourraient néanmoins perdurer au regard du contexte sanitaire et ses incidences sur les déplacements.

3/ Plan de Transports Adapté à compter du 12 novembre 2020 :

Suite à l'annonce du gouvernement de la mise en place du deuxième confinement, **un nouveau plan de transport adapté a été mis en place à compter du 12 novembre.**

Celui-ci est ajusté au fur et à mesure des nouvelles annonces gouvernementales et des restrictions en vigueur afin de répondre à la demande tout en assurant autant que possible la distanciation dans les tramways, bus et bateaux du réseau.

IV – RENOUELEMENT DES DROITS DES ABONNES SOCIAUX

Le dispositif actuel de tarification sociale sur le réseau TBM (Transports Bordeaux Métropole) prévoit la gratuité des transports ou un tarif réduit en fonction des statuts et des ressources des usagers. L'accueil des demandeurs est assuré par les Centres communaux d'action sociale (CCAS) des communes.

Du fait des confinements successifs et des mesures sanitaires mises en œuvre pour l'accueil du public (distanciation, prise de rendez-vous...), le renouvellement des droits n'a pas pu se faire pour tous les usagers concernés aussi rapidement qu'escompté et ce, malgré une simplification des démarches d'instruction des demandes.

Aussi, il est proposé de prolonger, exceptionnellement et jusqu'au 31 janvier 2021, les délais permettant aux bénéficiaires n'ayant pas encore pu être accueillis en CCAS (personnes en situation de handicap, personnes âgées, demandeurs d'emploi, demandeurs d'asile) de renouveler leurs droits à la tarification sociale.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération n°2014/0595 du 31 octobre 2014 approuvant le choix de Keolis Bordeaux comme délégataire du service public de transport urbain sur l'ensemble du territoire de Bordeaux métropole ;

VU les délibérations n°2015/0394 du 10/07/2015, n°2016-390 du 08/07/2016, n°2016-744 du 16/12/2016, n°2017-411 du 07/07/2017, n°2018-47 du 16/02/2018, n°2018-361 du 6 juillet 2018, n°2018-675 du 30 novembre 2018 et n°2019-411 du 12 juillet 2019 approuvant des modifications sur le réseau TBM ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QU'il y a lieu de procéder aux ajustements proposés lors du bilan du réseau afin d'optimiser l'offre de transport urbain et de répondre aux enjeux sanitaires liés à la pandémie du virus COVID-19,

CONSIDERANT QUE compte tenu des contraintes sanitaires liées à la COVID 19, la difficulté d'accueil du public des usagers sociaux pour instruire dans les temps, le renouvellement de leurs droits à la tarification sociale,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les modifications du réseau TBM pérennes et ponctuelles exposées

ci-dessus.

Article 2 : d'approuver la prolongation des délais permettant aux bénéficiaires de renouveler leurs droits à la tarification sociale jusqu'au 31 janvier 2021.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : la dépense liée à l'exploitation du réseau TBM sera comprise dans la contribution forfaitaire versée tous les mois au délégataire et sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet, au budget annexe transport, chapitre 011, compte 604, opération 31P0070002T04.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 janvier 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 FÉVRIER 2021	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 4 FÉVRIER 2021	le Vice-présidente,
	Madame Béatrice DE FRANÇOIS